



Thônex

Procès-verbal Séance du 7 avril 2009

Sont présents :

Madame	Isabel Rochat	Conseillère administrative
Messieurs	Claude Détruche	Maire
	Philippe Decrey	Conseiller administratif
Madame	Jacqueline Tomasini	Présidente du Conseil municipal
Mesdames	Christine Casadei	Rosa Lopes Beer
	Doris Constantin	Christine Schwarz
	Fidelina Gomes Dias Aguigah	
	Anne-Marie Jaquet	
Messieurs	Andrew Arpidone	Claude Marcet
	Marcel Constantin	Hans Rudolf Roth
	Willy Corthay	Guy Saudan
	Alain Dupraz	Ashwani Singh
	Patrick A. Gautier	Richard Stark
	Marc Kilcher	Daniel Thurre
	Stephen Knörr	Pascal Uehlinger
	Guy Loutan	Jorge Vieitez

Excusés :

Madame	Karin Wirthner Zinggeler
Messieurs	Ali Agraniou
	Enrico Castelli
	Michel Frossard

*

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 mars 2009.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Pétition
Concernant : « *l'interdiction de passage automobile devant les immeubles 9 à 25, avenue Adrien-Jeandin* ». Discussion. Vote.
6. Route de Jussy 116
Dérogation au rapport des surfaces selon l'art. 59, al. 4, de la loi sur les constructions et installations diverses du 14 avril 1988 (taux d'utilisation entre 25 et 40%) concernant l'agrandissement d'une villa mitoyenne à la route de Jussy. Discussion. Vote. (DA-09-05).



7. Centre Sportif Sous-Moulin

7.1. Demande d'un crédit de Fr 231'000,- en vue de la réalisation d'une chaufferie au gaz. Discussion. Vote. (DA-09-06).

7.2. Demande d'un crédit de Fr 413'000,- en vue de la réfection de l'étanchéité toitures-carbonatation. Discussion. Vote. (DA-09-07).

8. Demande d'un crédit d'étude de Fr 22'500,- en vue de la création de mesures de modération du trafic, création d'une piste cyclable à l'avenue Adrien-Jeandin. Discussion. Vote. (DA-09-08).

9. Demande d'un crédit de construction de Fr 46'500,- en vue de la mise en place de mesures de modération du trafic au chemin de la Mousse. Discussion. Vote. (DA-09-09).

10. Projet de délibération déposé dans le délai légal par M. Patrick A. Gautier et M. Ashwani Singh, Conseillers municipaux, au nom du groupe libéral concernant la création d'une nouvelle fondation de droit public sous le nom de : « *Fondation pour l'installation à Thônex d'entreprises, d'artisanat et de commerces (FITEAC)* ». Discussion. Vote. (DM-09-02).

11. Propositions du Conseil administratif.

12. Questions écrites.

13. Propositions individuelles.

*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 mars 2009

Le procès-verbal est approuvé à la majorité par 17 voix « pour », 2 voix « contre » et 3 abstentions.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Mme la Présidente donne lecture d'un courrier et fait les communications suivantes :

2.1. Courrier de Mme Christine Casadei et MM. Marcel Constantin, Marc Kilcher et Richard Stark pour le parti radical de Thônex concernant ThônexArtSpectacles :

Madame la Présidente,
Madame, Messieurs les Conseillers Administratifs,
Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux,

Durant ce dernier mois de notre activité politique, quelques événements imprévus ont poussé le groupe radical à vous écrire. En effet le sujet « TAS, ThônexArtSpectacles » a généré des escarmouches verbales qui ont pénalisé la qualité et l'atmosphère de travail qui sied usuellement à ce Conseil.

Lors du dernier Conseil municipal, un des Conseillers municipaux de notre groupe s'est vu nommément critiqué par le Conseiller administratif en charge du dossier Culture pour un article publié dans le journal de son parti.



Que cette remontrance soit le fruit d'une déclaration préparée en solitaire et sans concertation avec les autres Conseillers administratifs reste de la responsabilité dudit magistrat, mais qu'un petit journal d'association, fort modeste somme toute, nécessitât une communication officielle à l'ordre du jour du Conseil municipal nous surprend en proportionnalité. N'y avait-il pas plus important à communiquer ? De même personnaliser ainsi la remontrance semble avoir fait oublier au magistrat que ce « journal » est d'abord la position d'un parti, préparée et approuvée par un Comité rédactionnel.

Jeudi soir, lors de la commission des Finances, un jeune commissaire dans les débats qui suivirent la présentation des résultats du « TAS, ThônexArtSpectacles », a défini certains élus parmi les initiateurs de la motion (qui a permis à la commission des Finances d'étudier la situation du projet) comme « ceux qui vomissent sur le projet culturel ». La virulence du propos nous surprend. Y avait-t-il vraiment 19 Conseillers municipaux qui ont vomi sur le projet Culturel en votant cette motion en septembre 2008 ? Dire de ses adversaires politiques qu'ils « vomissent », est-ce la fougue de la jeunesse ? La mauvaise maîtrise d'un vocabulaire ? Ou alors la démonstration d'un manque de respect de ses adversaires politiques ?

Proportionnalité, respect, telles sont des valeurs qui ont disparu dans le débat qui entoure le projet « TAS, ThônexArtSpectacles ». Ce projet culturel a ses supporters et ses détracteurs. Il en est ainsi, c'est normal, il s'agit là d'un projet politique et non pas d'un projet personnel.

La politique culturelle est comme la politique des écoles, de l'environnement ou de la sécurité : elle mérite d'être expliquée, analysée et contrôlée par ceux qui ont reçu le mandat de leurs concitoyens de gérer au mieux la commune et les comptes de celle-ci. Avoir un regard constructif, se poser de bonnes questions c'est aussi notre devoir d'élus.

Quant à l' élu qui récite pendant 10 minutes des vulgarités retenues lors d'un spectacle et ceci après presque 3 heures de séance de notre Conseil, c'est à nouveau basculer dans l'émotionnel et l'indécent pour un résultat dérisoire. Quel fut l'apport de cette longue litanie de grossièretés sur la discussion du contenu culturel du « TAS, ThônexArtSpectacles » ? Quasi nul ! Une question ou une motion n'aurait-elle pas mieux répondu aux incertitudes sur le public cible ?

Madame la Présidente, ces trois exemples démontrent clairement que le sujet «ThônexArtSpectacles » a viré trop souvent à l'émotionnel au détriment du factuel. Le groupe radical vous demande instamment de rappeler à chacun des élus le nécessaire respect du débat politique et de l'adversaire politique, indispensable au bon fonctionnement et à la collégialité de ce Conseil.

En vous remerciant pour l'attention portée à ce courrier, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Conseillers Administratifs, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, nos meilleures salutations.

2.2. Votation populaire du 17 mai 2009

M. Marc Kilcher remplacera M. Richard Stark en qualité de Président du local de vote lors de cette votation.

2.3. Le voyage de fin de législature

Ce voyage se déroulera à Rome du jeudi 7 au dimanche 10 octobre 2010.



- 2.4. A 23h. nous passerons au point 11 de l'ordre du jour : « Propositions du Conseil administratif ».

3. Communications du Conseil administratif

3.1. M. Claude Détruche, Maire

3.1.1 Mérite sportif

La date de la remise du Mérite sportif a été déplacée au 6 mai à 20h. Je vous encourage à venir participer à cette cérémonie au Centre Sportif Sous-Moulin.

3.1.2 CSSM - Comptes 2008

Lors de sa dernière séance le Conseil Intercommunal a accepté à l'unanimité les comptes 2008.

Contrairement à 2007, ces comptes présentent un déficit de Fr 168'000,- notamment dû à la consommation d'énergie ainsi qu'à des travaux de réfection importants. Comme le prévoient les statuts Fr 68'000,- devront être pris en charge par les communes et Fr 100'000,- seront couverts par la fortune du CSSM.

3.1.3 Course pédestre à travers le coteau de Bernex

Je vous rappelle que vous pouvez encore vous inscrire pour cette course qui se déroulera le samedi 25 avril 2009.

3.1.4 Tournoi de football des élus

Ce tournoi aura lieu le dimanche 7 juin à Cartigny ; je vous invite également à vous inscrire.

3.1.5 Piscine communale

A dater du 1^{er} juin nous aurons un nouveau responsable de la piscine en la personne de M. Bernard Freymond qui est bien connu sur notre commune en tant qu'habitant et ayant fait partie de plusieurs sociétés sportives.

3.1.6 Inauguration du Restaurant Scolaire de l'école Adrien-Jeandin

Cette cérémonie est fixée au 5 mai à 18h.

3.1.7 Environnement

L'exposition sur le tri des déchets ouverte à tous les habitants ainsi qu'aux écoles chénoises se tiendra à Chêne-Bourg sur la place Favre du 18 mai au 13 juin 2009.



3.1.8 Journée de la propreté

Celle-ci aura lieu, pour notre commune, le samedi 6 juin 2009. Nous allons répéter l'opération de l'an dernier où les jeunes, encadrés par les travailleurs sociaux hors murs, donnent des conseils et informations aux utilisateurs des déchetteries.

Cette action se situera au chemin des Deux-Communes où nous allons essayer de passer une information aux nombreux locataires qui vivent dans ce secteur.

3.2. M. Philippe Decrey, Vice-président du Conseil administratif

3.6.1. Journée du vélo

Elle sera organisée en collaboration avec le Centre de Loisirs et de rencontres le 25 avril prochain au cours de laquelle une vente de vélos sera organisée par l'atelier « Peclo13 » qui remet en état les vélos récupérés.

3.6.2. Circulation

J'aimerais revenir sur la pré-étude de circulation concernant la rue de Genève et la pénétrante sur la route Blanche. Une présentation a été faite par la commune à la DGM, cela à la demande de cet organisme, malheureusement, une seule personne était présente !

Le Conseil administratif a envoyé un courrier à M. Delacrétaz, directeur de la DGM, pour l'informer que nous trouvons inadmissible l'attitude de son service car la traversée de la rue de Genève et la pénétrante sur la route Blanche font partie des priorités cantonales pour la région « Arve-Lac ». Certains responsables auraient été les bienvenus pour prendre connaissance des propositions de notre mandataire.

3.6.3. Courrier du parti radical

Suite au courrier qui vient d'être lu par Mme la Présidente, je précise que j'assume totalement mes propos qui n'engagent pas mes collègues du Conseil administratif. Je trouve dommage d'en arriver là car j'ai l'impression que mon intervention a été mal interprétée par les membres de ce parti.

3.3. Mme Isabel Rochat, Conseillère administrative

3.6.1. Dates à retenir

Lundi 27 avril :

- Dès 18h, le vernissage de l'exposition sur les projets du PAC MICA en présence de M. Cramer, dès 19h., se tiendra à la salle des fêtes.

Cette exposition, ouverte à tous les communiens, se tiendra jusqu'au 4 mai (sauf le 1^{er} mai).

Lundi 4 mai :

- Les partis sont priés de faire parvenir leurs remarques, d'ici à cette date, à la Mairie, suite à la présentation qui a été faite en séance de commissions réunies le 31 mars dernier ayant à l'ordre du jour l'avancement des travaux relatifs aux études « espaces publics et infrastructures sur les Communaux d'Ambilly ».

Mardi 2 juin :

- Une séance de la commission de l'Urbanisme & Développement durable au cours de laquelle où nous pourrions examiner les diverses remarques qui auront été émises en vue du PLQ est agendée.

Mercredi 1^{er} juillet et jeudi 2 juillet :

- Les travaux des trois bureaux mandatés pour le PACA (plan d'aménagement coordonné d'agglomération) seront présentés à la population à la salle des fêtes.

3.6.2. Agenda 21 :

Avec M. Fortuna nous nous sommes rendus à Gaillard pour présenter l'Agenda 21 qui désire commencer une démarche similaire.

3.6.3. Journée du Développement Durable du Cycle du Foron

Nous avons participé avec M. Decrey à cette journée en compagnie d'autres associations et il faut souligner que les discussions avec les collégiens sont toujours enrichissantes.

3.6.4. Ecoles & Jeunesse

Le 9 mars dernier, nous avons eu une réunion avec les directeurs d'écoles. Nous avons notamment parlé des échanges scolaires avec la commune de Graveson.

Il a également été évoqué le sujet des nouveaux Conseils d'établissement dont le premier se tiendra le 14 mai à l'école Adrien-Jeandin.

3.6.5. Petite enfance

Les commissions concernées des communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg ont donné leur « feu-vert » pour ce concept intercommunal. Notre commission des Ecoles & Jeunesse sera également appelée à se prononcer sur cette charte qui est innovante sur le canton de Genève.

3.6.6. Nouvelle crèche de Marcelly

La rentrée est prévue pour le 17 août et nous accueillerons les enfants des « Bout'Choux » pendant la période des travaux de cette halte-garderie qui devraient se terminer fin octobre.



3.6.7. Péréquation financière

La nouvelle loi sur la péréquation financière communale a été adoptée par le Grand Conseil le 3 avril dernier, nous aurons l'occasion d'en parler lors d'une commission des Finances.

4. Rapport des commissions

La parole est passée successivement aux Présidents des commissions suivantes afin qu'ils donnent lecture des conclusions des rapports :

4.1. Mme Anne-Marie Jaquet, Présidente de la commission des Ecoles & Jeunesse, séance du 10 mars 2009 :

1. *Audition de M. Etienne Rouget, coordinateur du Centre de Loisirs accompagné de membres du Comité du Centre des Loisirs.*

Sont présents :

Mme Hélène Hyde, Présidente du Comité

M. Philippe Decrey Conseiller Administratif

M. Etienne Rouget, Coordinateur du Centre de Loisirs

M. Michel Vacheron, membre du Comité

M. Rouget, nous présente les activités du Centre de Loisirs : l'accueil du mercredi, les centres aérés, l'accueil libre, l'activité des 80 musiciens en herbe, le tout public et les petits jobs.

La FAS'e ne participe pas au tout public, elle a plutôt tendance à diminuer les moyens mis à disposition, nous subissons de ce fait un transfert de charges.

Mme Hyde remercie la Commune pour son appui. Le Centre est en relation avec les Centres de Chêne-Bourg et de Chêne-Bougeries et le Centre sportif, même si ce n'est pas toujours très facile.

Certains problèmes sont à régler avec les aînés qui viennent jouer aux cartes et qui fument alors que cela est interdit.

Les animateurs aimeraient créer d'autres activités intergénérationnelles.

M. Rouget, nous fait part d'une nouvelle préoccupation, qui est l'apparition sur notre commune de la « biture express ». Une collaboration existe déjà entre les 3 centres pendant la période estivale et fonctionne bien. Il remercie la commune pour son soutien qui est plus important que dans d'autres communes.

Une discussion s'en suit.

Après le départ de nos invités, M. Decrey nous explique les changements au sein du Comité de la Fondation : avant, l'Etat et les Communes étaient minoritaires, la loi a changé et ils sont mieux représentés, ce qui est primordial, vu que ce sont eux les subventionneurs. Donc de nouvelles conventions devront être prochainement signées.

Les animateurs ayant perdu la majorité sont très mécontents. Heureusement, les relations entre notre commune et son centre restent bonnes.

La séance est levée à 20h25



4.2. Mme Christine Schwarz, Présidente de la commission Sociale, séance du 12 mars 2009 :

1. Audition de représentants « d'Action Trois Chêne pour l'Emploi ».

La séance de la commission Sociale a eu lieu le 12 mars 2009 en présence de M. Philippe Decrey, Conseiller administratif ainsi que quatre représentants d'Action Trois Chêne pour l'Emploi, soit Mmes Gailliard, Morieollo et Pfeiffer ainsi que M. Paulian.

Les représentants nous expliquent le fonctionnement d'Action Trois Chêne pour l'Emploi. Ils nous présentent les statistiques de janvier et février de cette année et ils enregistrent déjà 300 visites par mois.

Ils voudraient également pouvoir:

- Privilégier les jeunes*
- Trouver des stages d'insertion pour les personnes qui ont besoin d'une mise à jour de leurs compétences.*

En outre ils nous présentent les ateliers « théâtre » qui servent à augmenter l'aptitude au placement.

La séance a été levée à 20h05.

4.3. M. Richard Stark, vice-président de la commission de la Circulation, en remplacement de M. Enrico Castelli, Président, séance du 17 mars 2009 :

M. Stark : je vais vous lire le document établi par M. Castelli, Président :

La Commission de la Circulation a siégé le 17 mars 2009 en présence de M. Philippe Decrey, Conseiller administratif, M. Désiderio Tollardo, du service technique, et M. Savary, du bureau TRAFITEC SA.

Sous point 1) de l'ordre du jour figure la présentation de l'étude préliminaire de circulation concernant la rue de Genève, les carrefours avenue de Thônex, avenue Tronchet, route Blanche et douane de Thônex-Vallard par M. Savary. Seule une discussion est prévue.

Face à l'immobilisme de la DGM censée se saisir du sujet, la commune de Thônex a pris l'initiative de faire établir une étude préliminaire concernant la circulation aux carrefours de la rue de Genève. Il semble en effet que la circulation y était meilleure lors des travaux du tram de l'été 2008. Dans le prolongement de cette initiative, le Conseil administratif a également demandé au bureau TRAFITEC SA d'étudier des pistes de réflexion dans le cadre du projet des Communaux d'Ambilly.

Avant de présenter l'étude préliminaire, M. Savary indique que cette dernière expose la situation actuelle en termes de circulation et esquisse des idées mais ne propose pas de solutions toutes faites. En finalité, il revient à l'Etat de réaliser la plupart des travaux. Par ailleurs, il est très important de préciser que toutes les mesures évoquées forment un ensemble cohérent et devraient être réalisées plus ou moins simultanément.



Les grandes lignes de cette étude préliminaire sont les suivantes :

- *Déclasser la rue de Genève d'axe primaire en un axe secondaire*
- *Création d'un giratoire au carrefour avenue Adrien-Jeandin/avenue Tronchet/rue de Genève*
- *Création d'un giratoire au carrefour avenue de Thônex/rue François-Jacquier/rue de Genève*
- *Création d'une jonction entre la route Blanche et l'avenue Adrien-Jeandin*
- *Réduction voire fermeture de l'avenue Adrien-Jeandin au trafic de transit*

Chacune de ces mesures est expliquée et justifiée tant du point de vue technique qu'en termes de circulation aux commissaires par M. Savary. Pour la plupart, les mesures nécessiteraient des travaux importants.

Au terme de la discussion, il est convenu que M. Decrey, Conseiller administratif délégué, tienne informé la commission des suites de cette étude préliminaire. C'est en effet désormais à la DGM de se prononcer sur cette dernière.

Le point 2) de l'ordre du jour - Modération du trafic au chemin de la Mousse - sera évoqué au point 9) de l'ordre du jour du Conseil municipal de ce soir.

Sous point 3) de l'ordre du jour, le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2008 est accepté par 7 oui et 2 abstentions.

4.4. Mme Doris Constantin, Présidente de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage, séance du 19 mars 2009 :

1. ThônexArtSpectacles

1.1 Audition de M. Gérard Héritier sur le rapport d'activité 2008

M. Héritier nous a fait son rapport d'activité 2008 en relevant que:

- *le programme 2008 a été très varié et également pour les jeunes,*
- *le nouvel équipement de la salle a permis de faire des économies au niveau de la location de matériel,*
- *deux nouveaux contrats de partenariats ont été signés en 2008.*

Quant à la saison printemps 2009, il s'avère que:

- *les billets se vendent tardivement,*
- *certaines spectacles n'ont pas fait salle pleine, mais ont permis de constater le talent de ces artistes.*

1.2 Projets de spectacles pour la deuxième demi-saison 2009

M. Héritier nous indique la palette variée de spectacles qui sera proposée à l'automne. Il nous informe qu'une progression de vente des abonnements est à souligner.

La présence de ThônexArtSpectacles a été renforcée au niveau des médias (diverses radios, télévision). Il est également à relever que la fréquentation est en hausse et le rayonnement concernant la connaissance de nos saisons culturelles l'est également.

Les commissaires ont posé diverses questions concernant le prix des billets et la distribution de ces derniers gratuits ou offerts. M. Héritier a répondu clairement sur la méthode appliquée.

Le problème d'acoustique et de ventilation a été soulevé par certains commissaires.



M. Héritier a répondu qu'il reste effectivement un réglage à faire concernant l'acoustique et M. Decrey a répondu que le manque de ventilation était dû au fait que les artistes demandaient de la couper pour des raisons liées à leur spectacle.

M. Decrey ainsi que les commissaires remercient M. Héritier et son équipe pour le travail effectué à chaque saison.

1.3 Présentation par M. Zeder des comptes de la saison 2008

M. Zeder présente de manière détaillée les comptes et les commente.

Il est à souligner que le résultat de l'année 2008 est positif, et que le fonds de réserve culturel qui a été créé en 2005 n'a pas été utilisé pour l'année dernière.

Après avoir pris congé de M. Héritier et de Mme Salamin, les commissaires ont posé de nombreuses questions sur les comptes et chaque rubrique a été examinée.

Le vote sur les comptes 2008 a été soumis, et ils ont été acceptés par 7 oui, 1 non et 1 abstention.

1.4 Poursuite de la politique culturelle communale pour 2010

Suite à un nombre certain de questions et réflexions de la part des commissaires, la proposition de la poursuite de la politique culturelle communale pour l'an 2010 a été mise au vote.

Le vote a été accepté par 6 oui, 1 non et 2 abstentions.

2. Projet de création d'un orchestre pour les Trois-Chêne

M. Decrey donne les explications et l'historique de ce dossier qui émane du CCCC, et mettra en annexe du procès-verbal, une documentation supplémentaire reçue ce même jour.

Les orchestres de la Madeleine et de St-Jean ont présenté leur dossier au CCCC parce que visiblement la Ville de Genève a diminué les subventions. Il est proposé d'appeler cet nouvel orchestre: celui des 3 Chêne.

La demande de subvention est de Fr 20'000,- par commune et la mise à disposition de locaux d'une surface d'environ 100m².

Une discussion fournie en réflexions s'en est suivie et, il en est ressorti que les commissaires désirent auditionner les représentants desdits orchestres avant de prendre une décision.

Un vote a été soumis quant à l'audition des responsables des orchestres. Le principe de l'audition a été accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 février 2009

Le procès-verbal a été approuvé par 7 oui et 2 abstentions.

4. Divers

a) Une demande émanant du Comité des fêtes est présentée par un commissaire quant à la possibilité d'installer 3 panneaux (en lieu et place de banderoles qui nous sont régulièrement volées) pour les affiches qui serviraient également pour la Commune.



Il est demandé au Conseiller administratif d'examiner les possibilités puis de les présenter à cette commission.

- b) *Il a été annoncé par la présidente qu'étant donné le nombre de dossiers culturels à traiter, une séance supplémentaire sera fixée dès qu'une date disponible sera trouvée.*

Séance levée à 20h.45

4.5. M. Hans Rudolf Roth, Président de la commission des Travaux & Bâtiments, séance du 24 mars 2009 :

La Commission Travaux & Bâtiments a siégé le 24 mars 2009 en présence de :

- M. Claude Détruche, Maire,*
- M. Philippe Decrey, Conseiller administratif,*
- M. François Fortuna, Secrétaire général adjoint technique*
- M. Dominique Zanghi du bureau Spitsas & Zanghi.*

Sous point 1) de l'ordre du jour, à savoir la présentation du projet d'agrandissement de la Mairie, sous sa forme réadaptée selon le programme du concours, M. Détruche informe que d'importantes modifications ont été apportées au projet visant à abaisser les coûts. Le projet présenté le 24 mars 2009 est conforme aux attentes du Conseil administratif et permet de créer le nombre de bureaux nécessaire à moyen et long terme et comprend 14 places de réserve.

Le Président mentionne que la Commission des Finances du 5 février 2009 a fixé une enveloppe, accord qui n'était pas facile à trouver.

M. Zanghi explique aux commissaires comment il a diminué le projet et réalisé des économies, à savoir :

- diminution du parking à 65 places (anc. 111) avec accès d'une seule voie réglé par des feux ce qui fait diminuer les frais d'excavation,*
- la position de la rampe a été modifiée,*
- le 2^{ème} étage au-dessus de la réception a été supprimé et par conséquent les salles à louer,*
- les cloisons faciles à démonter sont remplacées par des séparations traditionnelles en briques.*

Ce projet est conforme à la norme Minergie et est en phase finale auprès du DCTI et en voie d'être autorisé. Le dépôt d'une demande complémentaire sera probablement suffisant si le Conseil municipal décide d'aller de l'avant.

Les commissaires ont été nombreux à poser des questions au mandataire concernant les possibilités d'économies supplémentaires en passant en revue poste par poste du devis actualisé.

Il en ressort que le bassin de rétention mérite un nouvel examen ainsi que le toit végétalisé. Un commissaire recommande la création d'un accès pour handicapés à la salle des mariages ce qui n'avait pas été prévu jusqu'à présent. Il ressort également de la discussion que les commissaires souhaitent voir confier au personnel de la Mairie tous les travaux « espaces verts » et autres qui sont à leur portée et dans la mesure de leur disponibilité.

M. Zanghi quitte la séance à 20h.



Après une pause de 10 minutes, le président résume la situation et donne la parole à M. Détruche qui confirme que le projet a gagné en qualité, que plus de Fr 400'000,- concernent le mobilier qui ne figurait pas dans le devis initial ce qui fait que le total s'élève actuellement à Fr 20'252'000,-. Monsieur le Maire est confiant de pouvoir négocier les contrats lors des soumissions et estime qu'il y a de fortes chances d'obtenir des prix plus favorables par rapport au devis actuel.

La discussion s'engage sur le standard Minergie P dont le retour sur investissement paraît incertain, même en triplant le coût de l'énergie. Une majorité des Commissaires n'est pas favorable à ce standard à cause des risques par rapport à un bâtiment public et des coûts qu'il génère.

Le président procède au vote du crédit de construction de Fr 20'252'000, (y compris Fr 400'000,- de mobilier) : La proposition est acceptée par 8 oui, 1 non et 1 abstention.

La Mairie examinera les possibilités d'économies pour le bassin et la toiture.

Sous point 2) de l'ordre du jour, le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2008 a été accepté par 9 oui et 1 abstention, après trois corrections.

Sous point 3) Divers, un commissaire fait distribuer un document « Mesures à prendre en faveur de la petite faune ». Il demande également que l'éclairage du préau de l'école Marcelly soit changé afin qu'il ne perturbe pas les oiseaux migrants.

La séance a été levée à 21h.12.

4.6. M. Richard Stark, Président de la commission des Finances, séance du 26 mars 2009 :

A cette séance, sont également présents :

- Mme Isabel Rochat, Conseillère administrative,*
- M. Philippe Decrey, Conseiller administratif*
- M. Michel Zeder, secrétaire général adjoint administratif.*

Deux points à l'ordre du jour :

1) Approbation des procès-verbaux des séances du 3 et 5 février 2009.

2) ThônexArtsSpectacles

2.1 Présentation par M. Zeder des comptes de la saison 2008.
Ceux-ci sont acceptés par 8 oui, 1 non et 2 abstentions.

2.2 Poursuite, pour 2010, de la politique culturelle communale « ThônexArtSpectacles »
Celle-ci est acceptée par 6 oui, 2 non et 2 abstentions.

La séance est levée à 19h.32.

NB : le procès-verbal de cette séance du 26 mars 2009 doit encore être approuvé par les membres de cette commission.



4.7. M. Richard Stark, vice-président du Bureau, Commissions Réunies, séance du 31 mars 2009 :

A cette séance, sont également présents :

- Mme Christine Delarue (ASS Architectes)
- M. Léonard Verest, direction de l'aménagement, DT
- M. Stéphane Thiebaud, chef de projet MICA, DT
- M. Yannos Ioannides en tant que représentant de Bâtima (Suisse) SA et C2I
- M. Marcelin Barthassat, mandataire paysage et coordination
- M. Samuel Bendahan, mandataire aménagement urbain
- M. Pierre Bonnet, mandat PLQ
- Mme Fabienne Verrey, CITEC (Mobilité)
- M. Roland Mantilleri et Mme Anne Buffello, EDMS (GC- Energie-Eaux).

1. Communaux d'Ambilly :

Présentation de l'avancement des travaux relatifs aux études « Espaces publics et infrastructures »

- a) *Pièce urbaine A2/B : développement du projet, relation à la zone villa, comparatif des surfaces avec le document de référence PDQ juin 2008.*
- b) *Circulation : le mail, zone 30, concept de circulation et stationnement.*
- c) *Environnement : gestion des eaux, énergie.*

Dans la présentation sur l'architecture certains éléments sont favorables mais demandent à être affinés. En effet sur la parcelle A2 on peut y découvrir une tour qui ferait à la corniche environ 32 mètres de haut !

Les parties B1 & B2 initialement votées dans le PDQ de juin 2008 ont été transformées en une seule pièce dite B. Cette transformation modifie le PDQ et n'est plus en conformité avec celui voté.

Concernant la présentation de la densification, l'hypothèse des 2,2 habitants n'est pas réaliste. Il y a de quoi se poser des questions, car le taux de densification est trop minimaliste !

En fin séance, les mandataires nous ont remis un plan d'aménagement détaillé du futur « quartier » MICA au format A4.

La séance est levée à 21h.20.

5. Pétition

Concernant : « l'interdiction de passage automobile devant les immeubles 9 à 25, avenue Adrien-Jeandin ». Discussion. Vote.

Mme la Présidente donne lecture du texte de la pétition que M. Arnaud-Goddet Gabriel – 9, av. Adrien-Jeandin nous a fait parvenir au nom des habitants et parents d'élèves de l'école Adrien-Jeandin

Concerne : Av. Adrien-Jeandin, passage devant l'immeuble entre le N°9 et le N°27

Nous soussignés, habitants du 9 au 27 Adrien-Jeandin et parents de l'école Adrien-Jeandin, demandons expressément à la Commune de Thônex, de bien vouloir étudier la modification du passage susmentionné.



En effet, aux heures de pointe, des automobilistes et scooteristes, plus pressés que d'autres passent devant notre immeuble et devant les sorties d'école à fond la caisse, afin de gagner quelques places dans le bouchon qui se forme au feu entre Adrien-Jeandin et la rue de Genève.

Nous souhaitons que ce passage puisse être réservé aux riverains exclusivement, que soient posés des ralentisseurs vers les 3 sorties des écoliers et que le parking visiteurs soit mis en zone bleue afin d'éviter qu'il soit squatté par les mêmes voitures la journée entière.

M. Philippe Decrey, Conseiller administratif délégué à la Circulation, le Conseil administratif était déjà un peu au courant de ce problème mais il ne nous est pas possible d'intervenir par le biais de nos ASM car il n'y a pas de signalisation adéquate. Nous avons donc écrit à la DGM afin que des panneaux puissent être installés du type « propriété privée » ou « bordiers autorisés » afin que nos ASM puissent intervenir. Nous avons également constaté qu'un certain nombre de personnes se parquent dans ce secteur afin d'éviter de payer le parking du centre commercial, nos ASM ont déjà verbalisé ces infractions.

Mme la Présidente informe la décision du Bureau de renvoyer cette pétition au Conseil administratif.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote sur la proposition du Bureau de renvoyer cette pétition au Conseil administratif :

Au vote :

- Cette proposition est acceptée à l'unanimité, soit par 22 voix « pour ».

6. Route de Jussy 116

Dérogation au rapport des surfaces selon l'art. 59, al. 4, de la loi sur les constructions et installations diverses du 14 avril 1988 (taux d'utilisation entre 25 et 40%) concernant l'agrandissement d'une villa mitoyenne à la route de Jussy. Discussion. Vote. (DA-09-05).

M. Claude Détruche, Maire et Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments : compte tenu du taux requis de 28% la compétence est donnée au Conseil municipal. Cette demande concerne l'agrandissement d'une villa dans un habitat groupé et des dérogations ont déjà été accordées par le passé dans ce secteur.

La discussion est ouverte :

M. Uehlinger : le groupe libéral suivra ce qui a été dit il y a environ une année lorsqu'il a fallu préavis une demande similaire dans le cadre de la construction de deux villas individuelles dans le chemin de la Pierre-à-Bochet 5 et route d'Ambilly 7. A l'époque, M. Détruche, avait demandé de ne pas entrer en matière afin de ne pas créer de précédent dans le périmètre. Le parti libéral restera cohérent par rapport à son préavis de l'an dernier.



- M. Détruche : depuis le mois de mars de l'an dernier il y a eu une dérogation accordée dans le périmètre dont il est question ce soir et ceci à 50m. de l'APA qui vous est soumise. Il serait mal venu de ne pas accorder cette dérogation alors que dans le même périmètre nous avons accordé une dérogation de 30%.

M. Marcet : il faut voir de quoi il s'agit. Ce n'est pas une construction neuve, ce n'est pas un immeuble, c'est une terrasse que l'on veut fermer et ça s'arrête là. Manifestement à partir de ceci je ne vois pas où est le problème d'autant plus que je connais les lieux, habitant moi-même dans le secteur.

Mme Constantin : le PDC votera cette dérogation étant donné qu'il ne s'agit pas d'une surélévation mais uniquement de la fermeture d'une terrasse par une véranda.

M. Gautier : il ne s'agit pas d'une véranda mais d'une construction en « dur ». Or, la loi actuelle permet pour des locaux de moindre importance de créer des jardins d'hiver sans que l'on ait besoin de faire de demande complémentaire. Continuez d'accorder ce type de demande et vous ferez le nid des promoteurs et spéculateurs immobiliers qui vont vous vendre des terrains à Fr 1'500,-/m² avec 200 ou 300m² de terrain pour des cages à lapins.

M. Knörr : on parle de cohérence mais lorsque l'on nous a présenté le projet MICA on a bien fait comprendre qu'après l'urbanisation des Communaux d'Ambilly l'étape suivante était d'augmenter la densité dans zone villas. Si nous voulons être cohérents nous devons accepter cette demande de dérogation car elle est la suite logique de ce qui va se passer sur les Communaux d'Ambilly.

M. Loutan : je m'exprime à titre à personnel. Il est également cohérent de permettre aux gens d'habiter chez eux et de décider s'ils veulent perdre un bout de jardin au profit d'un local d'habitation. Il y a quand même une politique de densifier là où c'est déjà construit plutôt qu'en pleine campagne. Personnellement je soutiendrai cette dérogation.

La parole n'étant plus demandée, M. Richard Stark, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre s) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'article 59, alinéa 4, de la loi sur les constructions et les installations diverses du 14 avril 1988,



- Vu le projet d'agrandissement d'une villa mitoyenne, sur la parcelle 5779, feuille 34 du cadastre de la commune de Thônex – route de Jussy 116, selon la demande d'autorisation de construire APA 30932 déposée auprès du DCTI,
- Par 15 voix « pour », 1 voix « contre » et 6 abstentions, soit à la majorité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'accorder la dérogation au rapport des surfaces selon l'article 59, alinéa 4 de la loi sur les constructions et installations diverses du 14 avril 1988, (densité requise 28%) pour l'agrandissement d'une villa mitoyenne, sur la parcelle 5779, feuille 34 du cadastre de la commune de Thônex – route de Jussy 116.

7. Centre Sportif Sous-Moulin

- 7.1. Demande d'un crédit de Fr 231'000,- en vue de la réalisation d'une chaufferie au gaz. Discussion. Vote. (DA-09-06).

M. Claude Détruche, Maire et Conseiller administratif délégué aux Sports : nous nous trouvons devant un état de fait, car les chaudières arrivent en bout de course après 25 ans d'utilisation. Après près de deux ans de discussions le Conseil Intercommunal a accepté à l'unanimité moins une voix le projet qui vous est présenté ce soir.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée par 21 voix « pour » et 1 abstention.*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité, soit 22 voix « pour »*

La parole n'étant pas demandée, Mme Anne-Marie Jaquet, 2^{ème} vice-présidente du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e) et m), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les projets d'investissements présentés par le Centre Sportif Sous-Moulin dans le cadre de son budget 2008,
- Vu le projet de renouvellement des installations de chauffage au gaz du site principal du Centre Sportif Sous-Moulin,
- Vu le crédit d'étude de Fr 55'000,- voté par le Conseil municipal dans sa séance du 13 mai 2008,



- Vu le crédit de Fr 693'000,- accepté par le Conseil Intercommunal dans sa séance du 4 mars 2009,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 20 voix « pour » et 2 abstentions, soit à la majorité,

Le Conseil Municipal

D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 231'000,- ($\frac{1}{3}$ de Fr 693'000,-) en vue de l'installation d'une chaudière au gaz au Centre Sportif Sous-Moulin.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de Fr 231'000,-, à laquelle il convient de rajouter le crédit d'étude de Fr 55'000,- voté le 13 mai 2008, soit un montant total de Fr 286'000,- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2010 à 2019.
4. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg.

M. Stark : il s'agit d'une nécessité et je vous remercie d'avoir voté ce crédit en espérant qu'il en sera de même dans les deux autres communes.

7.2. Demande d'un crédit de Fr 413'000,- en vue de la réfection de l'étanchéité toitures-carbonatation. Discussion. Vote. (DA-09-07).

M. Claude Détruche, Maire et Conseiller administratif délégué aux Sports : ce dossier a également nécessité un grand nombre de séances au Conseil Intercommunal alors que la situation était très préoccupante car on se trouve sur le site principal avec la salle omnisport, qui est la seule à pouvoir encore abriter des compétitions de haut niveau. Nous constatons depuis plusieurs mois des infiltrations et ces travaux deviennent relativement urgents pour la bonne exploitation du CSSM. Ce crédit a également été accepté à l'unanimité moins une voix par le Conseil Intercommunal.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est accepté à l'unanimité.*



M. Marcet : y-a-t-il vraiment une nécessité de faire des travaux ou est-ce uniquement dans le but de donner des travaux à une entreprise ?

- M. Détruche : il y a une nécessité absolue d'effectuer ces travaux.

Au vote :

- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité*

La parole n'étant pas demandée, M. Stephen Knörr, 1^{er} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e) et m), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les projets d'investissements présentés par le Centre Sportif Sous-Moulin dans le cadre de son budget 2008,
- Vu le projet de réfection du bâtiment omnisports, étanchéité toitures-carbonatation du Centre Sportif Sous-Moulin,
- Vu le crédit d'étude de Fr 43'000,- voté par le Conseil municipal dans sa séance du 13 mai 2008,
- Vu le crédit de Fr 1'239'000,- accepté par le Conseil Intercommunal dans sa séance du 4 mars 2009,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 20 voix « pour » et 2 abstentions, soit à la majorité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 413'000,- ($\frac{1}{3}$ de Fr 1'239'000,-) en vue de procéder à la réfection du bâtiment omnisport, étanchéité toitures-carbonatation.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de Fr 413'000,-, à laquelle il convient de rajouter le crédit d'étude de Fr 43'000,- voté le 13 mai 2008, soit un montant total de Fr 456'000,- au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2010 à 2029.
4. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg.



8. Demande d'un crédit d'étude de Fr 22'500,- en vue de la création de mesures de modération du trafic, création d'une piste cyclable à l'avenue Adrien-Jeandin. Discussion. Vote. (DA-09-08).

M. Philippe Decrey, Conseiller administratif délégué à la Circulation, cette demande émane de la commission de la Circulation, Transports, Service du feu & Protection Civile, suite à notre plan directeur piétons, cyclistes.

Lors de la dernière séance de la Circulation nous avons fixé des priorités et l'avenue Adrien-Jeandin en fait partie. Il a donc été demandé au Conseil administratif de présenter un crédit d'étude et comme je l'ai dit en commission la partie qui comprend le génie civil sera assurée par service technique communal.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.*

La discussion est ouverte :

M. Marcet : cet axe est une voie de circulation importante. Actuellement il y a une forme d'intégrisme à Genève qui veut que l'on réduise les voies d'accès quelles qu'elles soient. Mais quand on connaît le marasme actuel en matière de circulation dans le Canton. Est-ce que ces voies cyclistes vont venir en diminution de la voie de circulation pour les véhicules de cette avenue ?

On a laissé faire à la rue de Genève et on peut constater que ce n'est pas du tout une réussite et si l'on continue ainsi nous ne pourrons bientôt plus circuler.

- M. Decrey : la réponse est NON.

M. Singh fait la déclaration suivante au nom du groupe libéral :

Tout projet visant à faciliter la mobilité douce ainsi que la modération du trafic automobile sur les axes secondaires du centre urbain de Thônex ne peut à priori qu'être accueilli favorablement.

Parmi les différentes fiches du Schéma directeur du réseau cyclable adopté par le Conseil municipal de Thônex en date du 18 mars 2008, le cas qui nous est proposé ce soir a été choisi comme exemple à réaliser en premier, vu ce qui semble être à priori une mise en œuvre relativement facile.

Notre groupe a toutefois été surpris par le montant du crédit d'étude de Fr 22'500, qui semble élevé alors que la fiche de mesures et le diagnostic ont déjà été réalisés dans le cadre du Schéma directeur. Nous demandons donc au Conseil administratif d'être particulièrement attentif à la question de la justification des honoraires des mandataires, compte tenu des études déjà réalisées ainsi que des ressources supplémentaires disponibles aujourd'hui parmi le personnel technique de la Commune.



Par ailleurs, nous attirons l'attention du Conseil administratif sur la nécessité d'accompagner la réalisation d'une piste cyclable sur l'avenue Adrien-Jeandin par des mesures complémentaires de fluidification du trafic sur l'axe principal censé être l'axe François-Jacquier - avenue de Thônex, afin de délester l'axe secondaire constitué de l'avenue Tronchet - Adrien-Jeandin, conformément au Plan directeur communal, car en l'absence de telles mesures, l'utilité de la piste cyclable qui nous est proposée restera très limitée aux heures de pointe.

Tout en invitant le Conseil administratif de bien vouloir tenir compte des remarques ci-avant, le Groupe libéral votera ce crédit d'études.

M. Arpidone : le PDC soutient cette demande de crédit d'étude car l'accès à la mobilité doit être une de nos priorités afin de nous conformer à notre Agenda 21 ainsi qu'à notre Plan directeur piétons, cyclistes. Cette mesure devrait notamment, permettre une modération de la vitesse du trafic sur cette avenue et d'éviter que les cyclistes ne roulent sur cette route qui est actuellement dangereuse.

M. Corthay fait la déclaration suivante au nom du groupe socialistes-verts :

Tout en me réjouissant des améliorations des voies prévues en site propre pour les cyclistes, donc de la demande de crédit d'étude qui nous est faite ce soir, je me demande si le tronçon cyclable envisagé à l'avenue Adrien-Jeandin est le plus approprié.

En effet, il présente un danger certain à l'endroit où il coupe la sortie de la route Blanche sur Adrien Jeandin au-dessus de la station service. Les voitures qui surgissent, souvent à une vitesse trop élevée pour la visibilité, sont amenées à couper la piste cyclable prévue ou à s'y arrêter pour s'assurer que le passage est libre.

D'ailleurs, le problème de la sécurité pour le fervent cycliste que je suis se pose avec la même acuité sur l'avenue de Thônex entre le giratoire Petit-Senn - av. de Thônex et les feux à côté de la Migros et du bowling, un vélo empêchant toute voiture - et combien plus bus ou camion! - de le dépasser s'il y a du sens inverse. Là aussi donc un passage sécurisé serait nécessaire, d'autant que le trafic vélocipédique m'y semble tout aussi sinon plus - important qu'à Adrien-Jeandin.

Serait-il envisageable d'aménager pour les vélos également, le tronçon piétonnier montant du giratoire Petit-Senn - av. de Thônex vers les jardins familiaux derrière Apollo et débouchant aux environs du nouveau centre commercial ? Quoi qu'il en soit le groupe socialistes-verts acceptera cette demande de crédit d'étude.

Merci Madame la Présidente.

- M. Decrey : en ce qui concerne l'avenue de Thônex, vous savez qu'il y a un plan localisé de quartier qui va prochainement être voté et dans ce dernier nous prenons en considération le problème de la circulation cyclistes et le passage par les petits jardins familiaux y est inclus.

L'axe prioritaire est connu depuis longtemps : il s'agit de la route de Jussy (passage devant Rolex), la rue François-Jacquier et l'avenue de Thônex.



Il faut constater qu'actuellement les cyclistes sont pris en otages sur l'avenue Adrien-Jeandin car il n'y a pas de piste cyclable et ils ne sont pas en sécurité. C'est la raison pour laquelle la commission de la Circulation a pris cet axe comme priorité. L'étude nous dira si la sortie de la route Blanche ou celle du chemin Edouard-Olivet sont une perturbation pour la création de cette piste cyclable.

M. Knörr fait la déclaration suivante au nom de l'UDC :

Le trafic automobile a toujours eu beaucoup de peine à coexister pacifiquement avec le trafic cycliste.

Il nous appartient donc de tout faire pour que le plus faible ne pâtisse pas de cette situation. Il est donc nécessaire d'assurer aux cyclistes un maximum de sécurité ; même si l'observation attentive du cycliste moyen dans son milieu naturel nous amène à penser qu'une majorité d'entre eux se soucient fort peu de cette dernière.

Peut-être qu'en faisant attention aux cyclistes et en leur aménageant des pistes cyclables, ceux-ci s'apercevront qu'ils ne sont pas les plus faibles dans la circulation et respecteront enfin les piétons et accessoirement, les feux, les stops, les sens interdits, le site propre du tram, les trottoirs, les parcs, les promenades, etc., etc.

Le groupe UDC va donc soutenir cette demande de crédit d'étude.

Mme Jaquet : je suis toujours étonnée lorsque j'entends parler de la sécurité des cyclistes. On ne peut pas dire qu'ils montrent l'exemple en matière de sécurité, ils ne roulent même pas sur les pistes cyclables lorsque qu'elles existent, sans compte tous ceux qui roulent de nuit avec des vêtements sombres et sans feux de signalisation.

Mme Lopes Beer : je remercie la commission de la Circulation et M. Decrey pour avoir fixé cette priorité. N'oublions pas que l'avenue de Thônex donne accès à la route de Jussy, où l'on trouve déjà des pistes cyclables très utilisées et il faut une cohérence en matière de mobilité.

M. Marcet : Mme Jaquet a tout à fait raison, les cyclistes ne connaissent pas la LCR (loi sur la circulation routière), je ne suis pourtant pas contre les cyclistes, je pratique d'ailleurs le vélo. Actuellement, les cyclistes ne respectent rien, ni les feux de signalisation, ni les sens interdits. Il y a du travail pour les ASM.

M. Dupraz : j'aimerais m'insurger contre ces propos qui sont généralisateurs. Il y a des cyclistes qui respectent les règles et d'autres pas, ce qui est également le cas chez les automobilistes et les scootéristes. Un peu de modération dans vos propos, s'il vous plaît !



La parole n'étant plus demandée, M. Richard Stark, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le plan directeur des chemins piétons et schéma directeur du réseau cyclable établi conjointement avec la commune de Chêne-Bourg voté par le Conseil municipal le 18 mars 2008,
- Attendu que suite à la présentation par le bureau URBAPLAN à la commission de Circulation du 20 novembre 2008 il a été décidé de créer un itinéraire cyclable sur l'avenue Adrien-Jeandin,
- Vu la fiche de mesure N°B8 – avenue Adrien-Jeandin du plan directeur des chemins piétons et schéma directeur du réseau cyclable,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 22 voix « pour », soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr 22'500,- en vue de la création d'une piste cyclable à l'avenue Adrien-Jeandin.
 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
 3. D'amortir cette dépense de Fr 22'500,- en même temps que le crédit de construction.
 4. En cas de non-réalisation du projet, le crédit sera amorti au moyen de 5 (cinq) annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès l'année suivant l'abandon de celui-ci.
9. Demande d'un crédit de construction de Fr 46'500,- en vue de la mise en place de mesures de modération du trafic au chemin de la Mousse. Discussion. Vote. (DA-09-09).

M. Philippe Decrey, Conseiller administratif délégué à la Circulation : ce chemin a fait l'objet d'une étude qui comprenait le chemin de la Mousse, côté commune de Chêne-Bourg, le chemin des Mésanges et le chemin du Petit Bel-Air afin de modérer le trafic dans ce secteur. Des mesures ont été prises et des modifications ont été demandées par la DGM. Nous avons profité d'étendre cette étude sur la partie thônésienne du chemin de la Mousse et ce jusqu'à l'avenue Tronchet.

A l'ouverture du Pavillon scolaire de la Mousse, nous avons demandé la mise en place d'un îlot et avons fait des propositions pour la mise en place de chicanes, projet qui a été refusé par la DGM.



Cette demande de mesure de modération de trafic fait suite à des contrôles qui nous ont prouvé que les véhicules allaient très vite sur cette artère avec une moyenne de 70 à 80km/h.

Après avoir examiné plusieurs solutions, la DGM a accepté la mise en place de parkings alternés ainsi qu'un îlot avec un passage de sécurité au milieu du chemin à la hauteur de la ferme Constantin. Dans un souci de ne pas trop dépenser pour ces aménagements il s'agit principalement de marquages au sol ainsi que la création de cet îlot. Il ne s'agit pas d'un investissement très lourd mais ces mesures devraient limiter la vitesse des usagers.

Il est bien entendu que nous allons perdre quelques places de parking, il faut savoir que le 80% des places occupées le sont par des « voitures tampons ». Il y a eu deux accidents sur cette artère dont un malheureusement mortel sur la commune de Chêne-Bourg. Le Conseil administratif vous encourage à voter ce crédit.

M. Richard Stark, vice-président de la commission de la Circulation en remplacement de M. Enrico Castelli, Président, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 17 mars 2009 :

Dans sa séance du 17 mars 2009, la commission de la Circulation a traité sous son point 2) de l'ordre du jour la modération du trafic au chemin de la Mousse.

La situation actuelle au chemin de la Mousse n'est pas satisfaisante. En effet, la vitesse de circulation varie entre 60 et 80km/h. et plusieurs accidents sont déjà survenus sur ce tronçon.

Pour remédier à cette situation, il est proposé d'effectuer deux aménagements en vue de modérer le trafic :

- *réaliser une traversée piétonne,*
- *aménager un stationnement alterné,*
- *le coût total des ces aménagements serait de Fr 46'500,-.*

Lors de la discussion, certains commissaires se montrent sceptiques sur les aménagements proposés et envisagent plutôt l'installation d'un radar ou la pose de coussins berlinois. Il leur est répondu que la DGM a refusé ces solutions.

Au terme de la discussion, la commission charge M. Philippe Decrey, Conseiller administratif délégué, de venir avec un crédit de construction devant le Conseil municipal en vue de réaliser une modération du trafic au chemin de la Mousse.

La séance est levée à 21h.00.

NB : le PV de cette séance du 17 mars 2009 n'a pas encore pu être approuvé par les commissaires de la dite commission.

- M. Decrey : juste une précision concernant les coussins berlinois, la DGM les refuse car les motos passent à côté.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*



M. Uehlinger : j'aimerais intervenir car je suis un fervent défenseur d'une autre solution proposée par la DGM. Ce service nous a montré des incompétences à plusieurs niveaux et se permet de toujours nous dire ce que l'on doit où l'on ne doit pas faire. Je ne mets pas en cause les aménagements devant le Centre de Loisirs qui sont indispensables, nous sommes tous d'accord pour reconnaître qu'il faut réduire la vitesse sur ce chemin.

Une partie d'entre nous constate également que le « serpent » utilisé du côté de la commune de Chêne-Bourg est dangereux, pour les cyclistes entre autres et c'est la seule solution que propose la DGM. La commune doit proposer une autre solution, la voter et laisser venir ce service pour nous expliquer pourquoi il refuse notre proposition.

Je demande aux personnes habitant la ferme Constantin combien de fois elle vont utiliser le passage à piétons prévu à cet endroit ? Car on ne met pas ce passage pour faire traverser les gens mais pour ralentir le trafic, ce qui n'est pas le but premier d'un passage pour piétons.

Pour toutes ces raisons le parti libéral propose le renvoi en commission de cet objet afin que l'on trouve une solution mieux adaptée.

M. Marcet : est-ce une diminution du trafic ou une diminution de la vitesse que vous préconisez ? Car s'il s'agit d'une diminution du trafic il passera ailleurs avec une descente sur l'avenue Adrien-Jeandin et engendra encore plus de bouchon sur la route de Jussy que ceux que l'on connaît actuellement. Si nous recherchons à réduire la vitesse un simple radar suffit.

- M. Decrey : la première priorité est de réduire la vitesse. Pour répondre à M. Uehlinger, il ne s'agit pas de « serpentins » sur la commune de Chêne-Bourg, des îlots ont été placés au milieu de la route et des places de parking sur un des côtés de la chaussée et les voitures arrivant de Thônex prennent tout ça en ligne droite sur la partie gauche de la chaussée et peuvent ainsi rouler à vive allure.

En ce qui concerne le passage à piétons il n'a pas été prévu que pour certaines personnes mais suite à une étude qui démontre qu'il y a pas mal d'enfants qui traversent à cet endroit.

M. Constantin : si vous avez déjà pris le chemin de la Mousse à pied, le trottoir sur la partie gauche est très étroit et une poussette ne passe pas, donc l'îlot et le passage piétons serait une bonne solution.

Mme Constantin : sans polémiquer je tiens à rappeler à M. Uehlinger, qu'à l'origine, de la première demande de modération du trafic au chemin de la Mousse vient d'un membre du parti libéral, la boutade concernant le passage à piétons est assez mal venue !

M. Uehlinger : à aucun moment j'ai dit que je n'étais pas pour la modération du trafic ! Je ne suis pas convaincu par la solution apportée aujourd'hui suite au refus de la DGM des propositions émises par le Conseil administratif.



- M. Decrey : je tiens juste à vous dire que si nous entamons un « bras de fer » avec la DGM nous n'obtiendrons plus rien ! L'autonomie des communes en la matière est quasi nulle.

M. Gautier : lorsque l'on circule en ville on voit bien la politique délibérée de la DGM de bloquer toute la circulation et quelques fois il faudrait savoir dire : NON. L'Association des Communes Genevoises devrait réagir sur ce sujet.

M. Kilcher : j'ai de la peine à suivre la logique du groupe libéral, car d'un côté on nous dit je suis pour le ralentissement, mais pas sous cette forme et M. Gautier nous parle de blocages pénalisants.

Nous souhaitons un ralentissement sur ce chemin et j'espère que le Conseil municipal soutiendra ce projet, car comme le dit M. Decrey, si nous n'allons pas dans ce sens, ce dossier risque de prendre quelques années de plus.

M. Loutan : est-il possible de voter le projet afin que tout ce qui peut se faire se fasse avec un amendement qui dirait : « sous réserve d'une rediscussion concernant l'îlot de la ferme Constantin » ?

- M. Decrey : ce projet a été accepté par la DGM et je crois que nous sommes pas crédibles en enlevant cet îlot et je réponds non pour cette proposition d'amendement.

M. Gautier : lorsque l'on devra parler d'indépendance et d'autonomie des communes il faudra se souvenir de la discussion de ce soir ?

M. Marcet : je reviens sur la pose d'un radar, car s'il s'agit d'un problème de vitesse pourquoi la DGM n'accepte pas la mise en place d'un radar, ce qui coûterait moins cher !

- M. Decrey : nous avons fait des propositions de pose de radars sur plusieurs endroits de la commune dont nous étions même prêts à financer l'installation. Mais l'Etat n'est pas entré en matière sur nos propositions. Je rappelle qu'il n'arrive pas à gérer les radars qui doivent être installés sur le Canton

M. Kilcher : il faut également reconnaître que lorsque l'on connaît les emplacements il suffit de freiner au bon moment et de accélérer ensuite.

- Mme Rochat : regardez ce qui se passe sur la commune de Vandoeuvres ! Il existe un bon nombre d'aménagements pour entraver la circulation. Il est clair qu'à chaque fois cela dévie le trafic sur les communes voisines, il serait temps qu'il y ait une réflexion plus globale à ce sujet.



M. Uehlinger : je désire que la DGM justifie son refus de la pose d'un radar au chemin de la Mousse. En ce qui concerne les voitures tampons on connaît bien le phénomène lorsque l'on les chasse d'un endroit on les retrouve dans un autre ! Pour l'instant celles du chemin de la Mousse ne me dérangent pas trop et font office de ralentisseur de la circulation.

- M. Decrey : en ce qui concerne les véhicules tampons, je rappelle qu'il existe des P+R qui offrent des prix attractifs aux entreprises.

Au vote :

- *La discussion immédiate est acceptée par 14 voix « pour » et 8 abstentions.*

La discussion est ouverte :

M. Knörr fait la déclaration suivante au nom de l'UDC :

Aucune mesure de modération du trafic ne saurait ralentir la bêtise humaine. Il y aura toujours le chauffard prêt à sacrifier une vie pour gagner une minute ou l'inconscient prêt à jouer son existence pour l'ivresse de la puissance.

Seule la certitude d'être pris crée la véritable dissuasion. C'est donc un radar qu'il nous faut. Malheureusement, sous les cieux de notre belle république, le laxisme a été élevé au niveau d'un art et l'Etat cantonal préfère que le travail ne soit pas accompli plutôt que le voir réalisé par quelqu'un d'autre.

Nous nous ne fuirons pas notre responsabilité. Il nous appartient donc d'agir dans les limites de nos compétences. Des aménagements destinés à canaliser les excès des pirates de la route font partie des solutions à notre portée. C'est pourquoi le groupe UDC votera ce crédit de construction.

M. Constantin fait la déclaration suivante au nom du parti radical :

Le Parti Radical soutiendra, ce soir, la demande de crédit de construction concernant la mise en place des mesures de modération du trafic au chemin de la Mousse, et remercie le Conseil administratif pour la présentation de ce dossier complet et bien détaillé.

Néanmoins, nous tenons à attirer votre attention sur la diminution des places de stationnement au détriment des riverains - visiteurs.

Vu ce qui précède, nous invitons le Conseil administratif de mettre en place :

- *le stationnement en zone bleue ou*
- *le stationnement limité à 90 minutes.*

Cette proposition a le mérite de supprimer les voitures « tampon » ou le stationnement de voitures de collaborateurs travaillant aux alentours.

M. Saudan fait la déclaration suivante au nom du groupe PDC :

Une situation telle que celle du chemin de la Mousse ne peut plus durer. Une limitation de vitesse est absolument nécessaire afin de minimiser les risques d'accidents.



L'aménagement proposé, en alternant le stationnement de part et d'autre de la chaussée, est une bonne idée à faible coût. Cela amènera plus de sécurité pour les riverains. Ces derniers ne peuvent pas attendre, même en période de crise financière, leurs vies sont plus importantes.

Le groupe démocrate chrétien soutiendra cette demande de crédit.

La parole n'étant plus demandée, Mme Anne-Marie Jaquet, 2^{ème} vice-présidente du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les améliorations réalisées par la commune de Chêne-Bourg afin de modérer le trafic au chemin de la Mousse,
- Attendu que le bureau CITEC a été mandaté pour l'extension de ces mesures sur la partie thônésienne de ce chemin,
- Attendu qu'un dossier concernant les aménagements projetés est en cours d'instruction auprès du service de la police des constructions et que le service technique communal a préparé un appel d'offre pour les travaux de génie civil,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 13 voix « pour », 2 voix « contre » et 7 abstentions, soit à la majorité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 46'500,- en vue de la réalisation de mesures de modération du trafic au chemin de la Mousse.
 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
 3. D'amortir cette dépense de Fr 46'500,- au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2010 à 2029.
10. Projet de délibération déposé dans le délai légal par M. Patrick A. Gautier et M. Ashwani Singh, Conseillers municipaux, au nom du groupe libéral concernant la création d'une nouvelle fondation de droit public sous le nom de : « Fondation pour l'installation à Thônex d'entreprises, d'artisanat et de commerces (FITEAC) ». Discussion. Vote. (DM-09-02).

M. Singh, signataire, donne lecture du projet de délibération :

Exposé des motifs :

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

Qu'elles soient industrielles, artisanales ou de services, les activités économiques implantées dans une région se distinguent entre activités induites et activités motrices. Les activités induites sont celles qui dépendent principalement d'une demande locale et régionale, voire de proximité. Des exemples en sont le commerce de détail, les cafés et restaurants et certains services, tels que les salons de coiffure, les carrosseries et les artisans des métiers du bâtiment. Les activités motrices, quant à elles, servent une demande extérieure à la région et, souvent même, internationale. A l'échelle du Canton de Genève, il s'agit par exemple des industries chimiques et horlogères, des banques privées, des sociétés financières, du commerce de gros, des sièges des entreprises multinationales, mais aussi de bureaux d'ingénieurs, de sociétés travaillant dans l'informatique, de cabinets de conseil ou encore d'études d'avocats opérant à l'échelle internationale.

Ces deux types d'activité se distinguent en outre par le fait que les activités induites s'installent d'elles-mêmes à proximité des centres de population qu'elles veulent desservir, alors que les activités motrices privilégieront une implantation proche des moyens de communication que sont les réseaux autoroutiers, les chemins de fer ou les aéroports. La valeur ajoutée par salarié y est par ailleurs nettement plus élevée, raison pour laquelle de nombreuses villes et régions se font concurrence pour attirer ces activités par une politique de promotion économique active, généralement accompagnée de différentes incitations.

Commune frontière, Thônex a l'avantage d'être située à proximité immédiate de l'axe autoroutier qui relie Paris à Milan. Bientôt, il y aura en outre le CEVA, dont la gare de Chêne-Bourg sera toute proche. Notre commune dispose donc d'un certain nombre d'atouts. Une présence plus marquée de ce type d'activité sur notre territoire communal présente par ailleurs l'avantage d'une diversification de nos sources de rentrées fiscales alors qu'actuellement, nous sommes encore très fortement dépendants de l'impôt sur les personnes physiques.

Toutefois, il faut également que les entreprises à forte valeur ajoutée dont nous souhaitons voir l'implantation sur notre commune puissent disposer de terrains à bâtir ou de locaux adéquats.

C'est le but du présent projet de délibération, qui vise à doter notre commune des moyens pour mettre en œuvre une politique de promotion économique proactive et d'attirer des activités à forte valeur ajoutée en offrant à ces dernières des locaux et des conditions-cadres de qualité.

Considérant :

- L'insuffisance d'emplois à forte valeur ajoutée sur le territoire de la commune,
- La nécessité de diversifier les sources des rentrées fiscales,
- L'avantage évident que présente la diversification de l'usage du sol entre l'habitation et les activités économiques,
- Le développement futur des communaux d'Ambilly dont le Plan directeur de quartier (PDQ) prévoit que le 15% des surfaces soit affecté aux activités,
- La présence sur la commune d'autres périmètres classés en zone de développement 3 ou en zone de développement industriel et artisanal.
- Vu l'article 30 alinéa 1, lettre t) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984



Décide :

1. De créer une nouvelle fondation de droit public sous le nom de : « Fondation pour l'installation à Thônex d'entreprises, d'artisanat et de commerces (FITEAC) » dont le projet de statuts est annexé à la présente.
2. De prévoir une dotation de départ de Fr 500'000,- lors de l'établissement du budget pour l'année 2010.
3. Accessoirement, de demander au Conseil administratif d'entamer dès à présent une réflexion sur le développement d'une politique proactive visant à inciter les entreprises à forte valeur ajoutée à s'implanter à Thônex.

M. Arpidone fait la déclaration suivante au nom du PDC :

Que voilà un projet de délibération pour le moins surprenant !

La proposition de création d'une Fondation communale pour l'installation d'entreprises, d'artisanat et de commerces peut paraître de prime abord une idée séduisante.

En effet, la promotion économique de la Commune est une préoccupation légitime si l'on ne veut pas que Thônex se transforme en une cité dortoir dans un proche avenir.

En revanche, nous nous interrogeons vraiment à propos de la politique communale poursuivie par le parti libéral qui est en effet l'un des principaux instigateurs du redimensionnement du projet de la nouvelle mairie, jugeant les premiers « jets » trop dispendieux.

Ce soir également, deux points ont été remis en question par le même groupe libéral en raison de leurs coûts et ce pour quelques dizaines de milliers de francs.

Dès lors, il paraît curieux que les libéraux déposent un projet qui grèvera notre budget de fonctionnement 2010 d'un minimum de Fr 500'000.-, somme correspondant la dotation de départ proposée.

Car il s'agit bien d'une dotation de départ. L'article 6 du projet de statuts le stipule bien, la fondation devra être subventionnée par la commune. Il paraît en effet assez illusoire de compter sur des subventions de pouvoirs publics, des dons, des legs et encore moins d'un autofinancement, surtout les premières années.

De plus, souvenons-nous de la séance du Conseil municipal dans laquelle les signataires de ce projet nous prédisaient d'importants dommages collatéraux de la crise mondiale sur nos finances communales pour les exercices 2009 et 2010.

Cette délibération poursuit un but louable, mais allons-nous résoudre quoi que ce soit par la création d'une nouvelle fondation communale, statutairement politisée, dont les coûts immédiats seront à charge d'années d'incertitude financière et dont les retombées escomptées ne devraient pas voir le jour avant le CEVA d'ailleurs curieusement associé à l'exposé des motifs.

Pour ces raisons, le parti démocrate chrétien propose aux signataires de retirer leur projet de délibération afin, pourquoi pas, de nous présenter, ultérieurement, une version peut-être un peu simplifiée et surtout dans une période économique plus favorable.

Nous refusons l'entrée en matière.



- Mme Rochat : il est évident que je comprends l'hésitation du groupe démocrate-chrétien, mais je tiens à relever une cohérence totale de la politique en matière de finances du parti libéral.

Nous avons sur notre commune une Fondation pour le logement, nous allons au devant d'une explosion démographique de notre commune. N'est-il pas précisément le moment, alors que nous allons au devant d'un cataclysme économique dans nos comptes futurs, qu'il convient d'asseoir notre politique économique et financière.

Le montant n'est pas un problème car celui-ci peut-être réduit, mais le principe de cette Fondation est absolument capital. D'autres communes ont déjà pris les devants et ce n'est pas le moment de baisser les bras alors que tout va mal ; dans quelques années nous ne le ferons pas. C'est maintenant qu'il faut aller dans le sens d'un développement économique sur notre commune.

Il y a un déficit d'emplois sur notre commune et nous devons faire la promotion d'entreprises qui ont besoin d'impulsion surtout dans une région qui sera bientôt touchée par l'énorme projet d'agglomération.

M. Marcet : cette Fondation est nécessaire, je rappelle que les PME, PMI à caractère artisanal et industriel sont la base forte du développement économique. Ce ne sont pas les entreprises multinationales qui, dans quelque domaine que cela soit, qui peuvent délocaliser du jour au lendemain quand elles le décident qui sont nécessaires pour notre commune.

Ce qui est indispensable, ce sont des entreprises à dimension humaine, locale et je rappelle qu'en Suisse, si nous avons une chance de passer sans trop de dégâts la crise actuelle, c'est que notre pays comprend 90% de PME et de PMI. L'avenir est d'assurer un développement économique durable, je vais donc tout à fait dans le sens de cette Fondation

M. Gautier : je rappelle que le projet des Communaux d'Ambilly prévoit 15% au minimum de surfaces d'activités. On a toujours dit que l'on voulait être partenaire en ce qui concerne les logements et cette Fondation permettrait de l'être également en ce qui concerne les futures entreprises. Il faudra être prêts à temps, ceci indépendamment des moyens financiers que l'on désire accorder à cette Fondation.

La commune de Satigny, par exemple, a plus d'un emploi par habitant depuis qu'il y a une zone industrielle alors qu'à Thônex nous avons environ 4.000 emplois pour 13.000 habitants, nous sommes loin du compte. La commune de Versoix a également créé ce genre de Fondation et ça fonctionne également très bien.

M. Dupraz : personnellement, je suis convaincu que notre commune souffre d'un déficit d'emplois. Il serait heureux que nous ayons plus d'emplois sur le territoire de notre commune, cela rééquilibrerait le ratio « habitants-employés » et cela ferait certainement du bien aux rentrées fiscales de la commune qui seraient ainsi diversifiées.



Il faudrait cependant créer des emplois de proximité afin d'éviter la multiplication des trajets pendulaires dont notre commune souffre déjà tous les jours.

Y a-t-il vraiment besoin d'une Fondation coûteuse pour atteindre ce but ? Il serait plus important d'avoir des terrains situés en zone industrielle. Nous avons déjà pu obtenir plus de zones d'activité dans le cadre du PAC MICA ce qui est déjà un bon début. Je propose donc de renvoyer ce projet en commission.

M. Gautier : je suis d'accord avec la proposition de M. Dupraz de discuter de ce projet en commission.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée par 17 voix « pour », 4 voix « contre » et 1 abstention.*

M. Kilcher fait la déclaration suivante au nom du groupe radical :

En préambule, je relève que les exemples de Satigny et de Versoix se trouvent sur la rive droite, avec l'autoroute à proximité. La commune de Meinier quant à elle dispose de terrains, ce qui n'est pas le cas à Thônex.

Sur le fond, le parti radical est enthousiaste et soutient toute initiative sur le développement d'emplois sur la commune.

Sur la forme, nous avons eu quelques interrogations, en terme d'agenda, nous sommes surpris de l'agenda de cette délibération. Nous avons supprimé Fr 400'000,- de notre budget suite à une correction de projection. Nous avons dans ces Fr 400'000,- supprimé un montant conséquent pour des investissements demandés pour les écoles de la commune, dicastère libéral qui plus est !

Il nous semble un peu précipité de vouloir dès à présent allouer Fr 500'000,- de nos revenus en 2010 à ce projet.

Où en serons-nous en 2010 ? Crise, ralentissement économique, chômage, ces mots ne sonnent pas creux en ces jours. Alors nous aurions envie de dire : excellente idée, mais avant de se lancer dans une nouvelle aventure, pourquoi ne pas d'abord conclure ce que nous nous étions promis de régler pour cette année et que nous avons dû repousser ?

Et puis cette délibération pose la question de l'œuf de Colomb : est-ce l'offre qui crée la demande ou la demande qui crée l'offre dans ce projet ?

Si en terme imagé, on peut souvent se dire que l'offre de prestation sociale crée la demande. Est-ce que dans ce contexte on peut aussi se dire que la constitution d'une coquille administrative va susciter une réelle demande, on peut aussi se poser la question : quelle forme auront les entreprises qui vont arriver ? Tout en sachant qu'à Thônex il y aura une Fondation qui pourra les soutenir financièrement, est-ce foncièrement les entreprises à valeur ajoutée qui répondront présentes ?

Toutes ces questions et interrogations ont poussé le parti radical à renvoyer ce projet en commission.



- Mme Rochat : les montants qui ont été cités dans le budget concernaient des rubriques des travaux dans des bâtiments et pas uniquement dans le dicastère des écoles.

Vous pouvez renvoyer ce projet en commission tout vous rappelant que la dotation de départ peut être discutée.

M. Thurre : le groupe socialistes-verts appuiera le renvoi en commission de ce projet car nous trouvons la dotation de départ un peu élevée et nous ne sommes pas sûrs que l'on pourra assurer le financement de cette Fondation dans le futur.

M. Singh : au vu de tout ce qui a été dit le groupe libéral soutiendra également le renvoi en commission.

Au vote :

- *La discussion immédiate est refusée par 18 voix « pour » et 4 voix « contre ».*
- *Le projet de délibération est renvoyé dans les commissions suivantes :*
 - *de l'Economie publique et*
 - *des Finances*

11. Propositions du Conseil administratif

M. Détruche : le Conseil administratif n'a pas de proposition si ce n'est de vous souhaiter de bonnes fêtes de Pâques.

12. Questions écrites :

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué donne lecture des réponses aux questions écrites posées lors de la séance du 3 mars 2009 par :

12.1. M. Stephen Knörr, Conseiller municipal du groupe UDC pose la question suivante les attributions d'appartements par la Fondation en faveur du logement de la commune de Thônex :

Comme vous le savez, la Fondation pour le logement de la commune de Thônex est un organisme indépendant bien que subventionné par la Commune. De ce fait, l'attribution des logements est effectuée par les membres du bureau de cette Fondation. Cependant, en ma qualité de président, je suis en mesure de vous indiquer de quelle manière sont attribués les appartements :

- les personnes intéressées s'inscrivent au secrétariat de la Mairie étant donné qu'il est ouvert aux heures de bureau usuelles,



- l'inscription se fait sur la base d'un formulaire dans lequel les candidats sont tenus de fournir un certain nombre de renseignements tels que, entre autres, le nombre de personnes vivant en ménage, les revenus ainsi que le ou les immeubles où ils souhaiteraient habiter,
- une liste est ensuite établie par la secrétaire de la Fondation ; cette liste est tenue par immeuble (146-148bis rue de Genève/20c, route de Jussy et 8, chemin du Curé-Desclouds) ainsi que par catégorie de logements désirés (nombre de pièces),
- sur cette base, lorsqu'un appartement devient vacant, le bureau de la Fondation, examine les diverses candidatures en tenant compte des critères suivants :
 - nombre de personnes du ménage familial en fonction du nombre de pièces demandé,
 - revenus du ménage car il est impératif de respecter le barème d'entrée fixé par l'État de Genève auquel tous les immeubles de la Fondation sont soumis ; ce critère est particulièrement important car le service du logement social n'admet pas de dépassement de barème,
 - en cas de dossiers présentant des similitudes, la préférence sera donnée à une candidature ayant des attaches avec Thônex.
- M. Knörr : vous avez cité certains immeubles, mais la commune a d'autres immeubles que ceux-ci.
- M. Détruche : j'ai cité les immeubles propriété de la Fondation car la question était relative à la Fondation pour le logement de la commune de Thônex.

12.2. M. Stephen Knörr, Conseiller municipal du groupe UDC pose la question suivante sur les démissions survenues dans le service de sécurité municipale :

En effet, ces derniers mois, le service de sécurité municipale a connu un grand nombre de démissions. Selon les constatations du Conseil administratif qui a organisé plusieurs entretiens avec les membres de ce service, il s'avère qu'il régnait une mécontentement générale due à des divergences de vues sur la manière de mener à bien les différentes tâches incombant à la sécurité municipale. Il est à noter que, malgré plusieurs interventions du Conseil administratif, il n'a malheureusement pas été possible de rétablir un climat de confiance dans ce service.

Compte-tenu de ces démissions, le Conseil administratif a, dans sa séance du 10 mars 2009, en fonction de la loi 10178 concernant les futurs agents de la police municipale, adoptée par le Grand Conseil le 20 février 2009, ainsi que le projet de restructuration des postes, des grades et des fonctions, mené par le Canton et les communes dans le cadre de la commission consultative, décidé de supprimer l'ensemble des grades actuellement en vigueur et d'attendre l'engagement d'un nouveau chef de poste pour lequel les annonces sont parues dans la presse dans



le courant du mois de mars qui sera chargé du recrutement de ses futurs collaborateurs et de la réorganisation de la hiérarchie de ce service sur la base de rapports de qualification qui toucheront l'ensemble des personnes concernées.

- M. Knörr : la réponse me sied. J'espère que le problème sera réglé car ce qui se passe lors de cette législature s'est déjà passé lors de la précédente législature, il ne faudrait pas que de telles démissions se répètent même avec un nouveau chef de poste.
- M. Détruche : je rappelle tout de même que par rapport à votre fonction vous êtes au courant de certains éléments qui se sont déroulés depuis la législature précédente. Il y a tout de même une distance à prendre concernant le conflit d'intérêts et les relations avec les collaborateurs, voire amis de la commune voisine.

Le Conseil administratif s'est beaucoup investi ces deux dernières années pour résoudre un problème que beaucoup de personnes connaissaient depuis le départ. Notre décision de supprimer les grades offre une situation totalement nouvelle pour une restructuration du poste. Et nous pensons que tout ce qui c'est raconté ces dernières années fait partie du passé étant donné qu'il ne reste plus qu'une personne sur l'ensemble des employés qui ont vécu ces problèmes et en ne gardant pas le même statut.

- M. Knörr : vous avez exactement prononcé les paroles que j'attendais.

Puis, il est donné lecture de deux nouvelles questions :

12.1. M. Stephen Knörr, Conseiller municipal du groupe UDC pour la question suivante sur les billets de faveurs VIP :

Les billets de faveurs VIP sont un excellent moyen promotionnel. Ils fidélisent les sponsors, attirent de nouveaux spectateurs et « amènent » à la culture des personnes qui n'auraient peut être jamais eu l'idée ou l'envie de se déplacer.

Question 1 :

- *Comment sont-ils ventilés, pour chaque spectacle, entre les différents intervenants, sponsors, Mairie, organisateur du spectacle ?*

La salle des fêtes de Thônex au chemin Tronchet a une capacité qui varie de 910 à 1.660 spectateurs suivant la disposition de la salle (source : www.thonex.ch/services/location-de-salles.htm, www.thonex.ch/cultures/technique.htm).

Selon les chiffres fournis par le TAS, respectivement par le Conseil administratif, deux spectacles ont dépassé le nombre maximum de places disponibles, le concert de Patrick Bruel avec plus de 181 places et celui de Jean-Louis Aubert avec plus de 133 places. Il ne s'agirait donc pas de quelques chaises ajoutées au dernier moment ni de groupies qui se seraient faufilees.



Question 2 :

- *Quelles raisons expliquent ces dépassements ?*

Question 3 :

- *En cas de sinistre, les responsabilités des différents intervenants n'auraient-elles pas été engagées ?*

Question 4 :

- *La police du feu a-t-elle donné son aval à ces dépassements ?*

12.2. M. Willy Corthay et M. Alain Dupraz, Conseillers municipaux du groupe socialistes-verts pour la question suivante sur ThônexArtSpectacles :

Le TAS (ThônexArtSpectacles) a réalisé en 2008 une saison nettement meilleure que les précédentes, du point de vue financier tout au moins.

Cependant, il convient de regarder de plus près le système mis en place.

Sur les 15.400 spectateurs de l'année 2008, près d'un tiers - 4.763 personnes (31%) - n'ont pas payé leur entrée. Cet énorme pourcentage de places gratuites pose un sérieux problème d'équité. En effet, comment admettre que certains Thônésiens doivent payer le prix fort (Fr 50,60, voire plus de Fr 70 la place -ce qui est considérable), alors que beaucoup d'autres n'ont rien à déboursier ?

Certes, on sait que, parmi ces billets gratuits, se trouvent de nombreux billets offerts à des sponsors. On le comprend : ainsi fonctionne le showbiz. Un média vous fait de la pub, en contrepartie, vous lui donnez des billets d'entrée, que ce média peut ainsi offrir à ses lecteurs ou auditeurs. C'est une forme de publicité.

Mais quand même, 31% des entrées gratuites : c'est beaucoup ! Une telle affluence de privilégiés s'explique également par la distribution d'entrées gratuites à des proches et amis du Conseil administratif. Il y a notamment les élu-e-s du Conseil municipal, leurs conjoints, éventuellement leurs enfants. Mais pour arriver à un nombre aussi élevé de places gratuites, il y a manifestement aussi beaucoup d'autres « amis » qui bénéficient de ces largesses.

Le Conseil administratif peut-il préciser le nombre de billets ayant fait, pour la saison 2008, l'objet d'une contre-affaire avec des médias et des sponsors et lesquels ? Peut-il également nous dire le nombre de billets gratuits qui n'entrent pas dans cette catégorie et sur quels critères leurs bénéficiaires ont-ils eu droit aux largesses du Conseil administratif ?

13. Propositions individuelles et questions

13.1.1 Courrier du parti radical

M. Arpidone : j'aimerais revenir sur le courrier dont vous nous avez donné lecture en début de séance et rappeler au groupe qui a signé cette lettre qu'il y a une certaine confidentialité des séances lorsque l'on cite « un jeune commissaire sans faire offense aux autres membres de la commission » cela revient au même que si l'on écrivait son nom.



Je tiens à préciser que je n'assume que ce que j'ai dit et à aucun moment je n'ai cité la motion qui avait été signée. Je l'ai d'ailleurs clairement stipulé, cela est écrit dans le procès-verbal de la commission des Finances, que je ne faisais pas allusion à cette motion mais à certaines rumeurs qui circulaient dans la commune à propos, notamment, de la Culture.

J'aimerais également préciser que l'Auberge communale n'est pas une extension de la salle du Conseil municipal.

13.1.2 Piscine Marcelly

M. Stark : peut-on avoir des informations sur l'avancement des travaux ?

- M. Détruche : l'ouverture de la piscine est annoncée pour le 29 juin, avec une réserve car l'architecte ne s'engage pas formellement sur cette date et cela risque de reporter l'ouverture au début du mois de juillet

13.1.3 Objets en suspens

M. Loutan : serait-il possible d'obtenir une liste des objets en suspens tous les six mois et non pas une fois par année ?

13.1.4 Délibérations pour la création d'une Fondation pour l'installation à Thônex d'entreprises, d'artisanat et de commerces (FITEAC)

M. Loutan : il serait bien que les commissions de l'Economie publique et des Finances chargées d'étudier cette proposition soient convoquées de manière assez rapprochée afin que le dossier avance parallèlement et qu'il ne prenne pas de retard.

La séance est levée à 22h.55.

*

La Présidente

Le Secrétaire

Mme Jacqueline Tomasini

M. Philippe Guex